



**Direction générale des services
Direction des finances et des affaires juridiques**

**ARRÊTÉ N° 302/2022
PORTANT ALIÉNATION DE BIENS MOBILIERS APPARTENANT
AU DOMAINE PRIVÉ DÉPARTEMENTAL**

Le président du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3211-1 et L. 3211-2, L. 3131-1 et L. 3131-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2112-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L. 221-8 ;

Vu la délibération n° AD 179/2021 du Conseil départemental du 15 juillet 2021 donnant délégation permanente à Monsieur le président du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

Vu l'arrêté n° 252/2022 du 26 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jonathan DURAND, Chef de service exécution budgétaire ;

Vu l'accord-cadre n°20-029 notifié le 23 septembre 2020 à Agorastore, fournisseur d'une plateforme de courtage aux enchères en ligne ;

Considérant que le Conseil départemental s'est donné pour objectif de valoriser économiquement les biens de son patrimoine privé qui lui sont devenus inutiles ;

Considérant que ces biens qui lui sont devenus inutiles ne présentant aucun intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique, fait partie du domaine privé mobilier du Conseil départemental ;

Considérant que compte-tenu de leurs vétustés, la valeur totale de cession des 36 biens est de 28 841 euros ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le Conseil départemental cède ces biens mobiliers décrit en annexe et mis à la vente aux enchères par le biais du site internet www.agorastore.fr :

Article 2 : Un titre de recette sera émis à l'encontre de chacun des acquéreurs dès le paiement du prix enchéri effectué par virement sur le compte du Conseil départemental du Cher.

Article 3 : Le directeur général des services départementaux et le payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'acquéreur.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département du Cher.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Cher et notifié à chacun des acquéreurs en ce qui le concerne.

Article 6 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux adressé au président du Conseil départemental du Cher (Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 30322, 18023 BOURGES Cedex). Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai à compter de sa notification, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS Cedex). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <https://www.telerecours.fr>

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité (rejet explicite) ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

Bourges, le 3 octobre 2022

Le Président du Conseil départemental
du Cher,
Pour le Président et par délégation,
Le Chef de service exécution budgétaire

Jonathan DURAND

Signé électroniquement par : JONATHAN DURAND
Date: 03/10/2022
Qualité: DFAJ - Service Exécution Budgétaire



Acte notifié le 04/10/2022

Acte publié le 07/10/2022

Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20221004-302-2022-AI
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

AGORASTORE

VENTE AUX ENCHÈRES DU 30 MAI AU 13 JUIN 2022

BILAN CFR AVEC IMPUTATION COMPTABLE DES RECETTES ET ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE

Réf. Produit	Libellé	Civilité	Nom	Prix enchère finale	Imp. Comptable	N° INVENTAIRE
291	LOT DE 3 RENAULT MASTER DIESEL	Société		3 850,00 €	775	CFR2157 - 2008D00983 + CFR2157 - 2008D00108 + CFR2157 - 2009D00122 + CFR2157 - 2010D00001 + CFR2157 - 2010D00993
313	RESERVOIR GASOIL ALU 450L	Société		306,00 €	75888	
315	CUVE 1 DE DISTRIBUTION DE GNR	Société		686,00 €	775	
316	CUVE 2 DE DISTRIBUTION DE GNR	Société		795,00 €	775	
324	CUVE 10 DE DISTRIBUTION DE GNR	Société		719,00 €	775	
320	CUVE 6 DE DISTRIBUTION DE GNR	Société		783,00 €	775	
322	CUVE 8 DE DISTRIBUTION DE GNR	Société		831,00 €	775	
289	LOT DE 3 RENAULT TWINGOS	Monsieur		735,00 €	775	
331	BANQUETTE 4 PLACES POUR RENAULT MASTER	Monsieur		4,00 €	75888	
296	1 SALEUSE SUR BERCE 4M3 / 1 SALEUSE PORTEE 4M3 / 2 SALEUSES TRACTEES / 1 LAME DE DENEIGEMENT	Société		3 432,00 €	775	
311	WINCH DE VOILIER	Monsieur		448,00 €	775	N° d'inventaire à créer car recette supérieure à 500 €
314	SYSTEME D'ASPIRATION DE GAZ D'ECHAPPEMENT MURALE POUR ATELIER	Société		587,00 €	775	
319	CUVE 5 DE DISTRIBUTION DE GNR	Monsieur		602,00 €	775	
304	LOT DE TRONCONEUSES/ DEBROUSSAILLEUSES/PERCHES ELAGUEUSES/	Monsieur		797,00 €	775	
307	DEBIMETRE HYDRAULIQUE* 1 CHANDELLE + GRAVEUR ELECTRIQUE	Monsieur		46,00 €	75888	CFR2157 - 2004D00003 + CFR2157 - 2010D000988 + CFR2157 - 2013D001198 + CFR2157 - 2010D00101 + CFR2157 - 2013D00236 (Vi : 703,25 euros) + CFR2157 - 2005D00932 + CFR2157 - 2006D00021 + CFR2157 - 2006D00115 + CFR2157 - 2009D00012B + CFR2157 - 2009D00012 + CFR2157 - 2012D00178 (Vi : 724,05 euros) + CFR2157 - 2004D00922
317	CUVE 3 DE DISTRIBUTION DE GNR	Monsieur		711,00 €	775	
290	CUVO 3 DIESEL 3 PORTES	Monsieur		667,00 €	775	
308	MASSICOT A TOLES / CISAILLE A FERRAILLES	Monsieur		393,00 €	775	
329	LOT DE 2 COMPRESSEURS 100L ET 1 PULVERISATEUR DE SAVON	Monsieur		206,00 €	775	
303	NETTOYEUR HP FIXE / 2 NETTOYEUR HP MOBILE	Monsieur		1 080,00 €	775	
305	MICROBILLEUSE LAMPUGNANI ET COMPRESSEUR 100L THERMIQUE SIAP	Monsieur		700,00 €	775	
328	LOT DE 3 COMPRESSEURS 100L ET 1 PULVERISATEUR DE SAVON	Monsieur		384,00 €	775	
301	PANNEAU A MESSAGE VARIABLE POUR FOURGON	Société		480,00 €	775	
292	RENAULT KANGOO DIESEL SPL	Monsieur		1 044,00 €	775	
318	CUVE 4 DE DISTRIBUTION DE GNR	Société		600,00 €	775 ou 75888 si non retiré	N° d'inventaire à créer car recette supérieure à 500 €
323	CUVE 9 DE DISTRIBUTION DE GNR	Société		722,00 €	775 ou 75888 si non retiré	
293	LOT 3 KANGOO DIESEL	Société		2 490,00 €	775	
302	BALAVEUSE D'ATELIER 12V	Société		39,00 €	775	
310	LOT OUTILLAGES	Société		650,00 €	775	
321	CUVE 7 DE DISTRIBUTION DE GNR	Société		1 095,00 €	775	
325	CUVE COMPRESSEUR 500L	Société		224,00 €	75888	
326	COMPRESSEUR 200L 380V	Société		220,00 €	775	
312	GRAPIN FORESTIER HYDRAULIQUE	Société		688,00 €	775	
327	LOT DE 3 COMPRESSEURS 90L ET 1 PULVERISATEUR DE SAVON	Société		224,00 €	775	
306	REMORQUE PLATEAU TRIGANO POUR MICROTRACTEUR	Monsieur		1 207,00 €	775	CFR2157 - 1999D00018 + CFR2157 - 2010D00071
309	PERCEUSE A COLONNE	Monsieur		396,00 €	775	
TOTAL RECETTES				28 841,00 €		

Accusé de réception en préfecture
016-22180014-20221004-2022-0922-AI
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022